

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

24/03/2023

Date de l'affichage

24/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle de réunion du SMETOM-GEEODE à Nangis, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Jean-Jacques BRICHET, Frédéric BRUNOT (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE (*arrivée à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Alban LANSELLE (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Nolwenn LE BOUTER (*arrivée à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Farid MÉBARKI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Angélique RAPPAILLES, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absents excusés représentés

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Davy BRUN par Sébastien COUPAS, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Sébastien DROMIGNY par Didier BALDY, Philippe DUCQ par Alban LANSELLE (*arrivé à 19h14 pour la délibération 2023/30-02*), Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLERIN, Suzanna MARTINET par Édith LION, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent excusé

Jean-Yves RAVENNE

Absents

Aymeric DUROX, Alain THIBAUD

44 conseillers communautaires en exercice : 32 présents, et 9 représentés et 3 absents à la séance.

Madame Stéphanie SCHUT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230330-2023_37_09-DE

**2023/37-09 – OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC L'ASSOCIATION DES CONCERTS DE POCHE**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020/DRCL/BLI/n°2 en date du 7 janvier 2020 portant modification des statuts de la communauté de communes de la Brie Nangissienne, notamment en matière d'actions socioculturelles,

Considérant le haut intérêt du partenariat culturel avec l'association Les Concerts de Poche, tant à raison de la qualité concert et des actions pédagogiques proposées,

Considérant la volonté de la communauté de communes de la Brie Nangissienne de poursuivre sa politique en faveur des enseignements et des pratiques de la musique sur son territoire,

Considérant la convention de partenariat établie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve la convention de partenariat pour l'organisation de l'ensemble d'une action musicale dans le cadre des Concerts de Poche.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Les Concerts de Poche en annexe de la présente délibération.

ARTICLE TROIS :

Dit que la dépense sera prévue au budget de l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 30 mars 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le 14 AVR. 2023

ID : 077-247700701-20230330-2023_37_09-DE